

## Convocation du Conseil général

### ***Jeudi 23 septembre 2021, à 20h00***

### ***A l'Aula du Centre des Deux Thielles***

#### Ordre du jour

1. Appel.
2. Procès-verbal de la séance ordinaire du 24 juin 2021.
3. Réorganisation du Centre forestier de l'Eter. Rapport à l'appui. *Arrêté 1428.*
  - 3.1. Crédit d'engagement de 550'000.00 pour l'acquisition de la part de l'Etat de Neuchâtel du Centre forestier de l'Eter et de ses véhicules.
  - 3.2. Acquisition en qualité de propriétaire unique du bien-fonds DDP (droit de superficie distinct et permanent) D5635 du cadastre de Cressier (Centre de l'Eter).
  - 3.3. Adoption du contrat entre l'Etat de Neuchâtel et la Commune du Landeron pour la réalisation de travaux d'exploitation et de soins dans les massifs cantonaux de Bois l'Abbé, Trembley, Eter et de Pourtalès.
  - 3.4. Engagement de deux forestiers-bûcherons (2 EPT) à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2022.
4. C2T - Crédit d'engagement de CHF 720'000.00 pour le remplacement des fenêtres du bâtiment du Centre des Deux Thielles. Rapport à l'appui. *Arrêté 1429.*
5. Motion du parti socialiste intitulée « Création d'appartements avec encadrement »
6. Motion du parti Vert'libéral intitulée « Création d'une task-force affaïssement du Bourg ».
7. Motion du parti Vert'libéral intitulée « Ecopoint – récolte du carton ».
8. Motion du parti Vert'libéral intitulée « Modification du règlement spécial du Bourg afin de permettre la mise en œuvre de la nouvelle loi sur l'énergie cantonale ».
9. Interpellations et questions.
10. Divers.

***En raison de la pandémie, le port du masque d'hygiène est obligatoire. La séance est publique mais limitée à 50 personnes.***

***Etablissements publics : permission tardive 1 heure.***

***Publication dans la FO le 1<sup>er</sup> octobre 2021, fin du délai référendaire le 10 novembre 2021***